jamais \*[sak]; de même, [žol] est plus fréquent que [žlo]. Tous ces faits montrent que si l'analyse de D. est un pas vers une meilleure compréhension de la chute de schwa, elle passe sous silence certains problèmes. Par exemple, une étude systématique des divers styles reste encore à élaborer.

Les deux parties du livre sont inégales. La première est accessible à tous, même aux étudiants sans connaissances préalables de phonologie. On peut reprocher aux deux derniers chapitres d'être un peu trop spécialisés. D. aurait pu y être plus «pédagogique» et illustrer le fonctionnement de la composante phonologique à l'aide d'autres phénomènes du français: nasalisation, alternances vocaliques, etc. Les faits corrélatifs au schwa sont parfois confus et peu clairs, et une telle analyse est peut-être trop difficile pour des étudiants d'un niveau élémentaire. Il n'en reste pas moins que nous avons là un excellent livre d'introduction à la phonologie générative, et que D. a su démontrer le pouvoir explicatif de la théorie, même dans le cas de phénomènes débattus depuis plus d'un siècle.

> Chantal Lyche Osio

## Bibliographie

Chomsky, N. 1965. Aspects of the Theory of Syntax. Cambridge, the M.I.T. Press. Chomsky, N. et M. Halle 1968. The Sound Pattern of English. New York, Harper and Row.

Kisseberth, C. 1969. «On the Abstractness of Phonology: Evidence from Yawelmani». Papers in Linguistics, I: 2.

Schane, S. A. 1971. «The Phoneme Revisited». Language 43, pp. 503-521.

Schane, S. A. 1973. "The Treatment of Phonological Exceptions: the Evidence from French". In: Issues in Linguistics. Papers in Honor of H. and R. Kahane. B. Krachu, R. Lees, Y. Maikiel, A. Pie-

trangeli, R. Saporta eds. Urbana, Univ. of Illinois Press, pp. 822-835.

SPE: Sound Pattern of English.

Michael Herslund: Structure phonologique de l'ancien français. Morphologie et phonologie du francien classique. Etudes Romanes de l'Université de Copenhague, Revue Romane numéro spécial 8. Copenhague, Akademisk Forlag, 1976. 144 pp.

L'étude de Michael Herslund a une double optique: d'une part, c'est une description de la morphologie et de la phonologie de l'ancien français (plus précisément: du dialecte francien des XIIe et XIIIe siècles); d'autre part, c'est une tentative d'examiner quelle sera la place et le fonctionnement de la morphologie dans une grammaire générative, et aussi de construire la composante phonologique (ou grammaire phonologique: morphologie + phonologie) de la grammaire d'une langue. Considérons l'étude sous ces deux optiques, dans l'ordre cité.

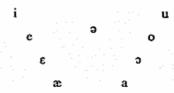
## 1. Description de l'ancien français

Celui qui s'intéresse moins à la construction d'une grammaire générative qu'à l'ancienne langue française trouvera dans le livre de M.H. une façon nouvelle de présenter des faits qu'il connaît déjà. Il verra ces faits sous un jour nouveau, il sera obligé de les réexaminer, et cela est un grand bien. Même s'il n'est pas d'accord avec l'ouvrage sur tous les points, il n'aura pas manqué d'en tirer un profit considérable.

La façon nouvelle de présenter les faits consiste surtout en ceci (abstraction faite du langage chomskyen avec ses formules): Lorsque deux formes d'un même mot lexical semblent avoir des radicaux différents, M.H. essaie de les décrire à l'aide d'une seule 'forme de base' plus des règles morphologiques et phonologiques. Ainsi, le verbe pooir aurait le même radical de base dans toutes les formes du présent: pód-, et les formes puez, puet, poons, poez, pueent sont dérivées par des règles morphologiques indiquant les désinences et des règles phonologiques qui transforment par exemple pod+s en puez; et les formes puis, puisse, puisses, puisse/ puist, etc., sont dérivées par une règle morphologique qui ajoute -sj- au radical de base et par des règles phonologiques qui transforment pód-sj- en puiss-. La description y gagne en simplicité par l'unité du radical, mais en même temps elle perd en simplicité par les règles établies; la question est de savoir où réside le compromis optimal. Certes, celui-ci ne se trouve pas dans les descriptions traditionnelles, lesquelles se contentent d'énumérer les formes, mais plutôt quelque part dans la direction où M.H. nous mène; je pense pourtant que M.H. est allé un peu trop loin dans cette direction.

Un autre point sur lequel j'hésite à suivre M.H. concerne la reconstruction de la forme de base. Le verbe p5d- n'a nulle part la voyelle a: en syllabe tonique il a -ue- (puez, puet, pueent); en syllabe protonique, où il a o (poons, poez), l'ancien français n'a qu'un seul o, qui était sans doute fermé. De deux choses l'une: ou bien on peut indiquer la forme de base par une ou deux de ses réalisations, ou alors on peut énumérer toutes les alternances entre voyelles toniques et voyelles protoniques et désigner chacune de ces alternances par un symbole qui servira dans l'indication de la forme de base (c'est la méthode de la reconstruction interne utilisée en linguistique diachronique); M.H. n'a pas choisi ces possibilités.

A la page 8, M. H. propose le système vocalique suivant:



Ici, les lettres e,  $\varepsilon$  et x désignent les phonèmes qui proviennent normalement de  $\tilde{e}/i$ ], de  $\tilde{e}$ ] et de a[, respectivement; je garde ces lettres dans ce qui suit. J'ai quatre objections à faire contre ce système: (1) L'ancien français n'a pas un seul, mais au moins quatre systèmes vocaliques, et ils ne comprennent pas sculement des monophtongues, mais aussi des diphtongues et des triphtongues, lesquelles ne sont pas indiquées par M.H.: deux systèmes différents en syllabe tonique (devant nasale et sans nasale), un dans les syllabes qui précèdent la syllabe tonique du mot (ici, il n'y a qu'un seul phonème e entre i et a, du moins dans la première période, et un seul o, de même d'ailleurs que devant nasale en syllabe tonique), et un dans la syllabe faible qui suit la syllabe tonique (ce dernier système comprend une seule voyelle: a, qui n'existe pas en syllabe tonique, ni, sauf peut-être en tant que variante ou allophone de /e/, en syllabe protonique). Il y a intérêt à établir les alternances entre ces systèmes (par exemple, a protonique alterne avec æ tonique dans paroir: pært et avec a tonique dans partir: part; oi tonique alterne avec e protonique dans voit: veons, indicatif, et avec oi protonique dans voie: voions, subjonctif); mais il n'y a guère d'intérêt à réunir les systèmes en un seul. On ne trouve pas ces quatre systèmes dans la présente phonologie de l'ancien français, ni les critères suivant lesquels son auteur a identifié aux monophtongues du système des syllabes toniques sans nasale celles des autres systèmes et celles qui entrent dans des diphtongues et des

triphtongues. - (2) Dans le système vocalique de M.H., u désigne la voyelle de cort 'court', et o celle de sort 'il surgit' (à distinguer de sort 'il sort'), mais ces deux mots ont la même voyelle. - (3) Le système ne comprend pas la voyelle y ou u (de mur), que M.H. dérive par une règle: «u → u»; cette règle se comprendrait mieux si u désignait la voyelle de mur, et o celle de cort et de sort 'il surgit'. -(4) Pour M.H., ce qu'il écrit æ (dans pert 'il paraît') était une monophtongue qui n'était pas plus longue mais plus ouverte que  $\varepsilon$  (dans pert'il perd'). Cette hypothèse soulève trois difficultés: a) Si æ était plus ouvert que ε, comment expliquer le fait que la triphtongue de pieus < palos est plus fermée que celle de beaus < běllos? b) Si æ était une monophtongue de la même longueur que e, comment expliquer le fait que dans les mots empruntés au latin, le e latin est rendu par  $\varepsilon$  devant t(prophete, Rol. 2255), mais par æ devant r (Omer, Rol. 2616) et devant zéro (Dé; c'est à tort que M.H., p. 11, attribue un e à cette variante de Dieu)? c) Si æ appartenait à la série des monophtongues antérieures non-arrondies, celle-ci compterait quatre voyelles: i, e, e et æ (sans compter a), mais la série des monophtongues postérieures arrondies n'en compterait que deux: o et o (u n'étant plus postérieur, et a n'étant pas arrondi ni peut-être postérieur); ce déséquilibre est peu vraisemblable, compte tenu des tendances générales des systèmes vocaliques. A mon avis, la meilleure hypothèse est d'attribuer à æ le statut phonologique d'une diphtongue /ee/, née en même temps et dans les mêmes conditions que les diphtongues manifestes ei (> oi) et ou (> eu) (et peut-être ie et uo > ue) et monophtonguée en même temps qu'elles. Cette diphtongue ne serait pas la seule à se trouver devant -rt (dans peert 'il paraît'): espeirt/espoirt (subj.), plourt/pleurt (subj.), muert (ind.), fiert (ind.). L'hypothèse n'implique aucune supposition sur le degré d'ouverture des deux éléments de la diphtongue /ee/, parce que l'opposition e: ɛ, qui se constate en syllabe tonique devant une consonne non-nasale, est supprimée dans les diphtongues (ainsi que devant une consonne nasale et en syllabe protonique). L'une des possibilités est que les deux éléments avaient le même degré d'ouverture; dans cette hypothèse particulière, la diphtongue phonologique était prononcée comme une monophtongue phonétique longue.

Selon ce qui est dit p. 28, les adjectifs constant, elegant, prudent, diligent seraient uniformes, c'est-à-dire qu'ils n'auraient pas de -e au féminin. Mais ces adjectifs sont très rares ou même inattestés à l'époque qui nous intéresse, et je n'en connais aucun exemple au féminin, ni avec ni sans -e. En attendant des exemples de ces adjectifs au féminin, il vaut mieux penser que les seuls adjectifs uniformes en -t sont grant, fort, vert et les participes présents, les autres adjectifs en -ant et en -ent ayant -e au féminin, p.ex. dolente (Alexis), et des adverbes en -ement, p.ex. dolentement. Tout comme les autres adjectifs uniformes, les participes présents commencent eux aussi, au cours du moyen âge, à ajouter -e au féminin, mais ils gardent leurs adverbes en -antment > -amment. C'est par analogie avec eux que les autres adjectifs en -ant et en -ent se mettent aussi à former des adverbes en -amment, -emment, mais il est très rare de les trouver au féminin sans -e.

A la page 32, M.H. établit une règle morphonologique qui implique le fait bien connu que les consonnes labiales disparaissent devant -s sans laisser de trace, p.ex. vis 'vif, vivant'. Cela est vrai pour les substantifs et les adjectifs, mais pas pour les verbes, du moins au présent de l'indicatif des verbes en -voir: tu sez, doiz, muez (non ses, dois, comme M.H. le dit à la p. 94; avoir a tu as, mais ce verbe est irrégulier: il að > a, non at en francien; il est vrai que je ne connais pas d'exemple sûr de la 2e pers. de recevoir, qui a égale-

ment l'infinitif reçoivre, ni de (a-, ra-)mentevoir/mentoivre, qui se conjugue comme devoir ou comme recevoir/reçoivre; estovoir et plovoir ne s'emploient pas à la 2e pers.). Ici, c'est une autre règle qui est valable: labiale  $+ -s \rightarrow -z$  (=[-ts]), quelle qu'en soit l'explication diachronique. Laquelle des deux règles vaut dans l'indicatif des verbes en -vre: tu bois, reçois, sius, vis, escris (escris dans la Chronique de Benoît, v. 27798, n'est pas la deuxième personne du présent, mais la première du parfait, < scripsi) ou boiz, reçoiz, siuz, viz, escriz, et dans le subjonctif des verbes en -ver: tu achiés, comme M.H. l'écrit à la p. 32 sans citer d'exemple, ou achiez?

Au présent du subjonctif, le choix entre -ez (=/-ects/) et -iez est déterminé phonologiquement, de même qu'à l'indicatif, comme le dit M.H. (p. 49), p.ex. metez, mais garissiez (ind. = subj.); mais le choix entre -ons et -iens ne l'est pas, puisque -iens ne s'emploie que dans une partie des verbes qui ont -iez. Il faut distinguer deux types de subjonctifs: ceux qui ont le même thème que l'indicatif (2e à 6e pers.), p. ex. met-, gariss-, et ceux qui ont un thème particulier, qui se retrouve d'ailleurs le plus souvent à la première personne de l'ind., p. ex. puiss-. Sauf dans des dialectes de l'Est, ce n'est que dans les subjonctifs à thème particulier qu'on trouve -iens: puissiens à côté de puissons, mais uniquement metons, garissons, où le subj. est identique à l'ind., de même qu'à la 5e pers. M.H. cite également la désinence sporadique -ions; en connaît-il des exemples antérieurs au XIVe siècle?

M.H. divise les formes de l'imparfait de l'indicatif en trois parties: radical + suffixe + désinence, le suffixe ayant deux variantes: -oi- quand il est tonique, -idevant une désinence tonique (p. 66-67), et il a raison. Mais il a tort en disant que les désinences (sans le suffixe) ne sont pas identiques à celles du présent du subjonctif. C'est qu'il analyse vendiens et vendiez comme vend-i-æms, vend-i-æts au lieu de

vend-i-iens, vend-i-iets (une règle graphique dit que les deux i sont rendus par une seule lettre dans la plupart des manuscrits; une règle phonétique dit que les deux syllabes de -i-iens, -i-iez et de -i-ons commencent dès le moyen âge à se contracter en une seule, d'abord à l'Est). L'imparfait de l'ind. a les mêmes désinences que le prés. du subj. à thème particulier, à une petite réserve près: à la 3e pers. du prés. du subj., -at peut se réduire à -a ou à -t (puisse ou puist), mais à l'imparfait uniquement à -t: vendoit (abstraction faite des suffixes -eev-/-iev- et -iv-, qui ne s'emploient pas dans le dialecte francien), mais ceci vaut également au prés. du subj. de certains verbes: soit, ait. Ce qui caractérise l'imparf. de l'ind., c'est justement qu'il a deux choses en commun avec le prés. du subj. à thème particulier: les désinences et le fait d'avoir un thème différent du prés. de l'ind. A l'imp. de l'ind. comme au prés. du subj. à thème particulier, le thème peut être constitué par un suffixe ajouté au thème du prés. de l'ind. (-oi- à l'imp. de l'ind., mais le même suffixe aussi au prés. du subj. dans des dialectes du Sud-Est) ou par un radical différent de celui du prés. de l'ind. (ere 'j'étais' à l'imp., puisse au prés. du subj.).

Cela vaut également pour l'imparfait du subjonctif. D'après M.H. (p. 84), ce ne serait que partiellement que les désinences de l'imp. du subj. seraient identiques à celles de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj., mais où est la différence si l'on ne considère que le type à thème particulier du prés. du subj.? La 5e pers. de l'imp. du subj. aurait -æts à côté de -ojts et de -jæts, mais si l'on trouve des exemples écrits -ez au lieu de -iez à l'imparf. du subj., on en trouve aussi au prés. du subj.: à la p. 123, M.H. cite poissez, Tristan en prose I, 1963, 332.8, mais cp. facez ib. 328.6 (il cite également fuissez, Jourdain de Blaye 1022, mais -ez y est une graphie pour -as 'tu fusses'). Ici, M.H. cite un

exemple de -ions: eüssions, Mort Artu 130.46+47; on aimerait être sûr que c'est vraiment la leçon des manuscrits utilisés pour le passage en question, surtout de ceux qui datent du XIIIe siècle; quoi qu'il en soit, -ions est si rare à l'imp. du subj. qu'il n'y a pas là de différence significative avec le prés. du subj. Du point de vue synchronique, les désinences de l'imp. du subj. sont identiques à celles du prés. du subj. des verbes à thème particulier, et diachroniquement, l'imp. du subj. a remplacé ses désinences héritées du latin par celles du prés. du subj. avant les premiers textes français, comme cela se passe sous nos yeux pour l'ancien occitan. De même que l'imp. de l'ind., l'imp. du subj. a en commun avec le prés. du subj. à thème particulier les désinences et le fait d'avoir un thème différent du prés. de l'ind. Ici aussi, la différence thématique est constituée, soit par un suffixe ajouté au radical du prés. de l'ind.: chant-ass-e, atend-iss-e, soit par un changement du radical même: fuss-e. A l'exception du futur et du passé simple, tous les 'tiroirs' qui n'ont pas le même thème que le prés. de l'ind., ont les mêmes désinences: -e, -es, -e/-t, -iens/-ons, -iez (-oiz), -ent.

Ces remarques ne touchent nullement la structure profonde de l'ouvrage. Il serait facile d'introduire les changements proposés sans toucher à ce qui importe le plus aux yeux de M.H.: la discussion des problèmes théoriques qui se posent lorsqu'on essaie de décrire la morphologie et la phonologie de l'ancien français dans le cadre d'une grammaire transformationnelle. [P.S.]

 La composante phonologique de l'ancien français dans un cadre transformationnel génératif

Des trois composantes de la théorie «Standard», la syntaxique, la sémantique et la phonologique, c'est la derniere qui doit être considérée comme la plus étudiée, comme le prouvent, entre autres, The Sound Pattern of English de Chomsky et Halle (1968) et Generative Phonology de Schane (1973). Mais alors que ces ouvrages traitent principalement de la phonologie, la présente étude de M.H. non seulement concerne la construction de la composante phonologique pour l'ancien français, mais aussi attribue à la morphologie la place et la fonction qui lui conviennent dans une théorie transformationnelle générative.

369

Pour rendre la description des variations phonétiques de la morphologie aussi adéquate que possible, l'auteur a décidé de prendre son point de départ dans une forme de base sous-jacente, ce qui veut dire que «la structure de surface» (les structures hiérarchiques) engendrée par la composante syntaxique, consiste en une forme de base et en toute une série de catégories morphologiques (marques abstraites) comme p.ex. [+ nom], [+ pl]. Les catégories morphologiques sont, au niveau de la syntaxe, définies comme binaires, p. ex. cas [+ nom] - nominatif, [÷ nom] - oblique. A la page 17, M.H. nous montre comment une «structure de surface», qui forme les structures input aux règles morphologiques, doit être illustrée:

chevaus.

1.  $[\#[\check{c}evall]_N [[\div pl] [+ nom]]_{-pl}\#]_N$ 

Puis les règles morphologiques sont appliquées:

1. 
$$[\#[\check{c}evall][[\div pl][+ nom]]_{-pl}\#]_N$$
  
 $[\div fem]$ 

[#čevall + s#]<sub>N</sub>

A la fin seront appliquées les règles phonologiques, ce qui engendre: [# čəváws #]<sub>N</sub>

Divisé en trois parties principales, l'exposé de M.H. traite premièrement du système phonologique de l'ancien français (1.), ensuite des parties du discours, une à une, d'après leur place et leur fonction dans le cadre des règles morphologiques et morphonologiques (2.-4.). La fin de l'exposé concerne l'accentuation et les règles phonétiques (5.-6.). Pour citer M.H. à la page 7, il souligne luimême que «ce qui compte c'est la simplicité des représentations lexicales (formes de base) et des règles qui les relient aux formes actuellement réalisées».

Voilà justement l'objectif de la théorie transformationnelle générative: obtenir la plus grande simplicité possible par rapport à l'objet en question. Pourtant, il faut dire que les dérivations proposées par M.H. ne semblent pas toujours simples et adéquates. Pour en prendre un exemple, je vais mentionner la description de la flexion des substantifs et des adjectifs de la classe trois, voir p. 28-31, ber/baron, emperere/empereor. M.H. propose comme «forme de base» la forme longue: baron (les raisons de son choix ne me semblent pas convaincantes, voir p. 29-30).

La dérivation de ces formes des N<sub>3</sub> comprend les règles suivantes:

Les règles phonétiques assignent finalement une représentation phonétique à ces formes: [bær] [emperærə].

Il est évident que la valeur d'une règle aurait plus de poids si elle pouvait être employée dans plusieurs relations, voir p. ex. p. 32, où la règle morphonologique PR<sub>5</sub>:

$$\begin{bmatrix} C \\ \div \text{ coron} \\ \langle + \text{ nasal} \rangle \end{bmatrix} \rightarrow \emptyset / \langle L \rangle + [+ \text{ cons}]$$

efface les consonnes labiales devant une consonne. Cela est vrai quand il s'agit des substantifs et des adjectifs, mais pas pour les verbes en -voir (tu sez, tu doiz), comme l'indique Povl Skårup ci-dessus.

Ainsi, la valeur de cette règle faiblit, et si nous devons l'utiliser, il faut lui ajouter une «contrainte», qui la rend moins explicative, du moins d'un point de vue génératif.

L'hypothèse binariste, formulée par Jakobsen et Halle et dont M.H. se sert également, est généralement considérée comme propre à remplir les exigences que la grammaire transformationnelle générative a établies en ce qui concerne la simplicité et l'universalité. Pourtant, la question du niveau doit se poser inévitablement: à quel niveau nous trouvonsnous quand nous parlons d'oppositions binaires? Est-ce qu'il est exact de parler d'oppositions binaires sur un plan autre que le plan phonologique?

Le phonème, on le sait bien, n'est pas considéré comme l'entité phonologique fondamentale dans la théorie transformationnelle générative, à l'intérieur de laquelle on travaille avec des segments phonologiques, spécifiés par des traits. M.H. indique à la page 7 que la grammaire de l'ancien français ne contient pas la liste de phonèmes établie, mais seulement des représentations lexicales, figurées par des traits présentés, «lesquels ont été définis par rapport à une théorie phonétique universelle».

On trouve parmi les traits de M.H., le trait moyen (p. ex.  $\varepsilon$  [+ moyen], x [÷ moyen]) dont l'universalité est fort discutable. D'après M.H., ce trait devrait permettre d'établir une opposition entre o et u. A la page 9, M.H. présente le système vocalique sous-jacent de l'ancien français, avec sa réalisation phonétique en syllabe tonique fermée. En voici les oppositions:

[i] virt [u] cort (court)
[e] vert [o] sort (surgit)
[ɛ] pert (il perd) [ɔ] fort
[æ] pert (il paraît) [a] tart (tard)

Il me semble fort hypothétique de supposer que les traits phonologiques inhérents, qui sont binaires (soit de la valeur + soit de valeur  $\div$ ), sont faits pour décrire l'output phonétique. En introduisant le trait [ $\pm$  moyen], M.H. peut établir des oppositions entre  $\varepsilon/x$  et o/u. De cette façon, les exemples 1.5. p. 9 fonctionnent comme des exemples de l'opposition entre les voyelles par leur différence d'aperture.

Il est permis de supposer une opposition entre pert [ɛ] (il perd) et pert [æ] (il paraît) à un niveau sous-jacent. Dans ce cas, il s'agit d'une opposition phonologique; mais comment vérifier cette opposition au niveau phonétique, sans avoir un «native speaker» et sans fondement universel?

Il est évident que l'auteur fait appel aux connaissances de phonétique universelle, p. ex., pour tenter d'établir les règles phonologiques. Bien que les universaux phonologiques appartiennent aux universaux les mieux établis à l'intérieur de la recherche sur les universaux du langage, on devrait proposer un réexamen plus approfondi de l'hypothèse des traits binaires.

La présente étude sur la description phonologique du français des XIIe et XIIIe siècles doit être considérée comme un pas important vers l'établissement de la recherche sur les états de langue du passé dans un cadre transformationnel génératif (description synchronique). La question est de savoir si une telle étude, en ce qui concerne la composante syntaxique, serait possible au même degré. Et si une description des changements de langue (description diachronique), dans le cadre de la grammaire transformationnelle, serait réalisable.

Grâce aux résultats de cette étude, M.H. a frayé le chemin à l'emploi de la théorie TG pour une description synchronique d'un état de langue du passé. Il faut avouer que les règles établies par M.H. ne sont pas toujours immédiatement compréhensibles et semblent parfois même très compliquées. Pourtant, la faute n'en incombe pas toujours à M.H., mais plutot au stade actuel de la théorie transformationnelle générative. [J.P.]

Povl Skårup, Jeanne Pontoppidan Århus

Roland Blondin: Fonction, structure et évolution phonétiques. Etudes synchroniques et diachroniques du phonétisme gallo-roman et français. Paris, Champion, 1975. 24 + 676 pp.

Ce livre est une thèse de doctorat (soutenue en 1973), dont la présentation sort de l'ordinaire: «Ce travail ne se présente nullement comme une recherche de type monographique. Il est le fruit d'une réflexion mûrie sur la matière même de mon enseignement ...» (Introduction), ce qui donne au livre un caractère particulier: «d'une part la multiplicité des questions traitées, d'autre part, une évidente disparité méthodologique ...» (ibid.).

Commençons par «la multiplicité des questions traitées». La table des matières en donne une idée parfaite: I. Semi-